

Déclinaison des sous-champs du thème 1 :

Approches pluridisciplinaires du fait politique contemporain dans le Pacifique. Souverainetés, constructions politiques et connexions culturelles.

1.1. Les idéologies pan-régionales dans le Pacifique Sud (Pacific Way/Melanesian Way/Melanesian Socialism) : histoire, anthropologie et contexte post-colonial.

L'investigation qui sera menée dans le cadre de ce dossier relève d'une coopération entre le CREDO et le laboratoire Gouvernance et Développement Insulaire (GDI) de l'Université de la Polynésie française (UPF). Ce projet pluriannuel a reçu le soutien financier du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique du Ministère des Affaires Étrangères, en vue d'aboutir à la programmation d'une série de manifestations et de publications. Des prolongements pratiques à ce dossier sont mis en place, dont la création d'un observatoire des pratiques démocratiques dans le Pacifique (voir plus bas) et un bilan historique sur le « Pacific Way ». Cette fameuse formule lancée en 1970 devant les Nations Unies désignait l'espoir de construire des sociétés où « des populations qui diffèrent par les races, les opinions et les cultures, peuvent vivre et travailler ensemble au bénéfice de tous ».

La formule fut souvent reprise par la suite, sur deux plans. D'une part comme un appel à la décolonisation pour les pays qui n'avaient pas encore franchi cette étape, d'autre part, en élargissant la focale, pour désigner ce qui serait une manière caractéristique d'un contrat social propre aux sociétés du Pacifique permettant de gérer, de dépasser et d'« englober » les héritages coloniaux, les appartenances communautaires et les inégalités. Il est prévu de faire un état des lieux de ces inégalités et d'analyser la relation entre l'idéologie générale de la Pacific Way et sa reprise à une échelle régionalement plus limitée sous l'appellation de la « Melanesian Way ». Quel bilan peut-on dresser de la Pacific Way depuis 1970 ? Quels sont les succès obtenus, les obstacles restés insurmontables et les stratégies contemporaines pour avancer, face aux divisions ? La question sera posée au plan local, en considérant de près plusieurs pays et territoires, mais aussi au plan régional en se demandant dans quelle mesure il fait sens de parler de « l'Océanie » (ou du « Pacifique » ou même de l'« Indo-Pacifique »). A-t-on affaire à des groupements idéologiques-politiques (les pays dits du « Fer de lance mélanésien », le groupement des « leaders polynésiens »), des groupements institutionnels soit formellement établis (le Forum du Pacifique, la Communauté du Pacifique) soit des territoires constituant un ensemble de facto (les « Collectivités françaises du Pacifique » et les « US Territories ») ?

1.2. Situation, spécificités et dynamiques des territoires du Pacifique dans l'outre-mer français : réflexion anthropologique et historique du « lien à la France » et de la relation post-coloniale.

Les enjeux référendaires en Nouvelle-Calédonie ainsi que l'accession, pour la première fois, à l'Assemblée nationale aux élections législatives de 2022 de trois députés polynésiens issus du parti indépendantiste Tavini Huiraatira donnent aux territoires français du Pacifique une visibilité nouvelle dans le débat public hexagonal. La zone Pacifique elle-même est mise en lumière par l'ampleur nouvelle des tensions internationales entre la Chine, les États Unis et l'Europe et les enjeux géostratégiques du projet « Indo-Pacifique » porté par le gouvernement français qui entend s'appuyer sur ses possessions françaises. La place et le devenir des communautés d'outre-mer du Pacifique dans l'ensemble français suscitent des discussions au

niveau national mais aussi international ainsi que dans l'espace régional local. L'ONU et le récent Forum des îles du Pacifique considèrent que le vote référendaire du 12 décembre 2021 en Nouvelle-Calédonie n'a pas réglé la question de l'avenir de ce territoire. À l'inverse, la présidence française estime que la France « a pu clarifier sa place dans la région ».

Le lien entre la France et ses territoires du Pacifique est aujourd'hui à la fois réaffirmé et sérieusement questionné. C'est le cas, bien évidemment, en Nouvelle-Calédonie, du côté des partis indépendantistes qui revendiquent l'accession à la pleine souveraineté mais c'est le cas aussi en Polynésie avec l'expression nouvelle et jusque-là peu audible en Métropole des députés récemment élus qui affirment la nécessité d'un changement du rapport avec la France.

Logique intégrationniste, « autonomisation » accrue, « souveraineté » envisagée comme État associé dans un partenariat, indépendance pleine et entière, sont autant d'options soutenues par les uns ou les autres dans les territoires français du Pacifique qui sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité et qui, dans un contexte d'incertitudes grandissant sur le plan international, interrogent, de façon aiguë, les modalités de la relation entre la France et ses derniers « confettis d'Empire » en Océanie. Le questionnement dépasse les seuls territoires du Pacifique. Alors que les Départements d'Outre-mer, Antilles, Guyane, Réunion en particulier, ont traversé une série de crises au cours de ces dernières années, un sentiment profond de défiance partagé par une partie de la population des DOM à l'encontre de l'État central et de ses modes de gouvernance a été révélé au grand jour.

Le pacte outre-mer, tel qu'il a été pensé depuis 1946 et tel qu'il a évolué, traverse aujourd'hui indéniablement une zone de turbulences. L'enjeu, cependant, n'est pas forcément une logique de rupture avec la France. La demande d'une meilleure intégration dans la République et d'une revendication d'égalité de droit et de traitement est puissante dans les DOM et est présente dans les COM. S'ouvre tout un spectre de possibles en matière de logiques différentielles, de revendications d'autonomie politique, de reconnaissance de droits spécifiques ou coutumiers, jusqu'au principe d'une indépendance en association largement plébiscitée par les partis indépendantistes kanak et par certains l'indépendance totale.

Partant de la situation particulière des territoires français du Pacifique et de ces évolutions historiques, le projet du prochain quinquennat du laboratoire CREDO entend développer une ligne de réflexion portant sur cette question cruciale du lien à la France interrogé non seulement sur le plan objectif de l'organisation institutionnelle et politique mais aussi sur le plan subjectif, à travers les discours émis par les acteurs, qu'ils appartiennent ou non au monde politique.

Nous proposons de revenir sur l'histoire de la colonisation en s'attachant à réfléchir plus précisément aux modalités d'intégration dans l'Empire colonial français de ces divers territoires sur le plan politique et économique et à ce qui les rapproche ou les distingue. Il conviendra de réfléchir aux expériences historiques qu'ont connues les populations colonisées renforçant l'adhésion ou la résistance aux projets coloniaux français, et étudier plus précisément la question du sentiment d'appartenance à la nation française ou les aspirations précoces d'autonomie parmi les colons ainsi que la relation à la France chez les travailleurs engagés ou migrants, en particulier la communauté wallisienne et futunienne, à l'issue de la Seconde guerre mondiale. Que signifie, en principe et en pratique, devenir sujet français puis citoyen dans les territoires du Pacifique sous souveraineté française au 19^e et 20^e siècle ?

Il s'agira ensuite d'étudier au plus près les évolutions qu'ont connues les territoires français du Pacifique après 1946, avec ce statut spécifique de territoires d'outre-mer (par rapport aux départements d'outre-mer). Là encore, il y a lieu de dépasser la stricte discussion institutionnelle par ailleurs bien connue pour creuser les dimensions des imaginaires politiques, la fabrique de liens d'appartenance ou de dépendance à la nation française et à la République ou au contraire la volonté de s'en émanciper et les premières formes de mobilisations indépendantistes. On reviendra sur la période critique des « événements » en Nouvelle-Calédonie pour rappeler précisément le sens que donnent les acteurs de l'époque à leur volonté indépendantiste ou non indépendantiste. Nous réfléchissons aussi aux répercussions qu'ont eues les « événements » sur la Polynésie française en analysant la façon dont ils ont été appréhendés. Sur ce point, il nous semble important d'explorer plus qu'il n'a été fait jusqu'ici les connexions historiques qui se sont forgées sous la période coloniale entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, du point de vue des liens institutionnels et des transferts (ou non) de modèles de gouvernance mais aussi du point de vue des mobilités et de la construction de catégorisations raciales opposant « Mélanésiens » et « Polynésiens ».

Enfin nous proposons d'organiser une enquête de terrain pour recueillir la parole des acteurs locaux, toutes communautés confondues, sur ce que signifie « être français » en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Existe-t-il un sentiment d'appartenance et sous quelle forme s'incarne-t-il ? Comment les acteurs locaux perçoivent-ils leur place dans la République ? Assiste-t-on aujourd'hui à la montée d'une volonté de désaffiliation et de mise à distance plus radicale de la France ou de la République en faveur de la construction d'un pays ? Comment alors imagine-t-on l'indépendance future d'un État dans sa relation avec l'ancienne puissance tutélaire ?

1.3. Observatoire des pratiques démocratiques dans le Pacifique

Le demi-siècle écoulé depuis l'appel à une « Pacific Way » invite à une rétrospective historique, permettant d'établir un bilan permettant la mise en place d'un observatoire des pratiques démocratiques dans le Pacifique. A partir des données collectées, l'objectif sera de les organiser dans des rapports portant sur divers pays ou groupes de pays (et territoires-collectivités), en vue d'une convergence des approches politistes, historiques et anthropologiques sur le Pacifique. Ces données permettront d'établir un bilan comparatif entre les trois Communautés d'outre-mer françaises et plusieurs États et territoires anglophones (ou partiellement anglophones) voisins (Iles Cook, Fidji, Kiribati, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Vanuatu, en incluant le cas particulier d'Hawaii, à la fois partie intégrante des États-Unis, mais qui joue un rôle dans le dialogue régional entre pays insulaires du Pacifique). Cet observatoire a été officiellement constitué le 20 octobre, à l'issue d'une réunion de travail à l'Université de la Polynésie française, avec des représentants d'universités australiennes, néo-zélandaises, de Hawaii, de Guam et du Vanuatu. La présidence est assurée par le CREDO et la vice-présidence par le GDI de l'UPF.

1.4. Souverainetés et autorités autochtones à travers le Pacifique : passé, présent et futur

Aborder la question des souverainetés autochtones dans leur pluralité implique de réfléchir à de multiples formes d'autodétermination, de gouvernance et d'institutions de légitimité à l'intérieur et à l'extérieur de l'État. Elle nous invite aussi à considérer les mouvements d'échelle du local au global et les orientations temporelles du passé vers le futur. Les souverainetés indigènes a été l'une des principales revendications politiques pendant les processus de

décolonisation. Celle-ci continue d'être au coeur des demandes actuelles des peuples autochtones et s'ancrent dans des réalités historiques qui sont à leur tour mobilisées vers de nouveaux futurs. Le Pacifique offre un contexte particulièrement diversifié et dynamique pour analyser les différentes notions de souveraineté aussi bien du point de vue des États que des peuples autochtones. Cette région comporte un large éventail de situations politiques au scénario de décolonisation pour la plupart inachevé : des États indépendants de base coloniale, des États indépendants décolonisés, des territoires possiblement en voie de décolonisation, des États en libre association, des territoires annexés et des territoires sous tutelle. Chacune de ces situations permet, d'une part, d'interroger les souverainetés autochtones face à l'intervention de l'État, d'autre part, de réfléchir aux modalités et à l'histoire de la perte et de l'obtention de souveraineté, ainsi qu'aux façons dont les peuples autochtones ont (re)créé des pratiques, des logiques et des institutions souveraines. Que se passe-t-il lorsque la souveraineté est analysée par-delà les limites géopolitiques de l'État, par exemple à travers les activités commerciales, les expressions artistiques ou les pratiques esthétiques ? Quelles nouvelles perspectives s'ouvrent grâce à l'étude des expériences des Peuples Indigènes ayant perdu puis recouvré leur souveraineté ?

1.5. Identité et foncier, mobilités et migrations : développement et autochtonie

On assiste aujourd'hui à des processus d'urbanisation qui dépassent les centres urbains formés sous la colonisation, et s'étendent désormais à ce qu'il est convenu d'appeler les îles extérieures ou périphériques. L'architecture, les espaces construits et les objets domestiques requièrent dès lors d'être pris en compte comme des lieux d'articulation de systèmes de valeurs multiples. Dans cette perspective, nous considérerons l'ensemble des infrastructures bâties et les pratiques matérielles et techniques associées pour explorer par ce biais les tensions qui traversent l'organisation sociale des sociétés de ce pays et les stratégies individuelles ou collectives adoptées à différentes échelles et pour évaluer le rôle matériel, passé et présent, des entreprises et des institutions dans la médiation des modes d'habiter les territoires ruraux et urbains. Quelle est leur influence sur la circulation des personnes et des matériaux (matériaux de construction locaux ou importés tels que le ciment par exemple) ? Comment les transferts de connaissances et de savoir-faire entre les milieux entrepreneuriaux, le gouvernement et les constructions vernaculaires influencent-ils les aménagements des territoires et la recomposition et/ou la recatégorisation de certaines pratiques en termes de « patrimoine », de « coutume », de « tradition » ou de « résilience » ? Ces questions pourront entrer en résonance et en discussion avec nos travaux sur les questions de chaînes d'approvisionnement, mais aussi, plus généralement de souveraineté et de politique des constructions culturelles.